

Sujet : [INTERNET] Projet d'arrêté d'autorisation de vénerie sous terre du blaireau qui inclut une période complémentaire en 2021

Date : Thu, 6 May 2021 09:21:47 +0200

De : Panek Emmanuelle

Madame, Monsieur,

Je tiens à vous faire part de ma profonde tristesse quant au projet complémentaire de vénerie sous terre du blaireau.

Cette pratique est cruelle et ignoble pour des animaux qui sont déjà fortement tués par le trafic routier.

De plus, le blaireau est une espèce peu abondante, et les dégâts occasionnés dans les cultures sont peu importants et localisés: essentiellement en lisière de forêt.

On peut trouver des moyens de régulations comme l'emploi de produits répulsifs olfactifs au lieu de laisser place à la sauvagerie qu'est le déterrage!

Cordialement.